



PROCES VERBAL

Convoqué le **12 AVRIL** à la salle de **VILLETTE** le Conseil communautaire s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre JACQUE.

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) :

MARIEMBERG Jean-François, BOUDART Lionel, MOSCATO Pascal, AZZARA Jean-François, DIDIER François, WEISS James, SOBIACK Gérard, DAMIEN Jean-François, PETRI Christian, BRACONNIER Philippe, FURLANI Annie, HANGGELY Janny, JACQUE Jean-Pierre, LAMBERT Claude, LECLERC Pascal, LEROY Annick, PAQUIN G, PERCHERON Caroline, POPLINEAU Monique, PIERRET Jean-Jacques, MICHEL Claude, SCHMITZ Jean-Luc, SIROT Alain, SAUNIER René, ROESER Daniel, DUFOUR M José, VERON Laurent, GILLARDIN Eric, DALLA RIVA Jean-Patrick, LAURENT Claude.

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) :

JEANDEL Alexandre (Charency-Vezin), HARDOUIN Jean-Paul (Villers-La-Chèvre)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) :

GUILLIN P à AZZARA JF- AUMONT G à BRACONNIER Ph- FIDERSPIL A à LEROY A – STUPKA M à PAQUIN G- GUERIN V à LECLERC P- DEGLIN C à SCHMITZ JL- JJ PIERRET à E GILLARDIN à partir de 20H

La séance débute à 19h

La feuille de présence est vérifiée pour décompter exactement le nombre de délégués communautaires titulaires ou suppléants présents ainsi que les procurations.

Récapitulatif
Rappel du nombre de sièges 44
Quorum 23
Nombre de titulaires présents 30 (a) puis 29 à 20H
Nombre de suppléants présents (en lieu et place d'un titulaire) 2 (b)
Nombre de procurations 6 (c) puis 7 à 20H
Soit un total de votants potentiels de 38 (a+b+c)

Ayant constaté que le quorum est atteint, le président Jean-Pierre JACQUE procède à l'élection du secrétaire de séance.

1- Election du secrétaire de séance

Le secrétaire de séance est désigné au début de chacune des séances du conseil communautaire (Art L2121-15 CGCT)

Caroline PERCHERON est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance

**2- Procès-verbal du conseil communautaire du 05 AVRIL 2017
(Annexe 1)**

La rédaction définitive est ratifiée en séance le 12 AVRIL 2017.

le conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Avec 1 CONTRE 36 POUR et 1 ABSTENTION

- Approuve la rédaction du PV du 05/04/2017

3- Marché Public-Assistance à Maîtrise d'ouvrage-Eclairage Public-

Un marché consistant en la gestion de l'éclairage public sur le territoire intercommunal a été lancé dans le but

-d'assurer une mission de conseil auprès du maître d'ouvrage

- d'assurer une prestation de bureau d'études dans le cadre de marchés publics d'investissement sur l'éclairage public.

Le marché sera établi pour une durée de 5 ans, renouvelables.

1^{ère} mission : Gestion Technique

2^{ème} mission : gestion administrative

3^{ème} mission : AMO

4^{ème} mission : mission debureau d'études

5^{ème} mission : organisation et gestion des illuminations festives : retirée du marché

6^{ème} mission : conception de mises en valeur pérennes

LMS INGENIERIE propose cette offre de prix :

Mission gestion technique et administrative de l'EP

DESIGNATION	MONTANT
Phase 1 : Passation d'un marché public de maintenance	2 800,00 €
Montant total en € HT	
TVA 20 %	560,00 €
Montant total en € TTC	3 360,00 €
Phase 2 : Exploitation du réseau d'éclairage	4 000,00 €
Montant annuel en € HT	
TVA 20 %	800,00 €
Montant total en € TTC	4 800,00 €
Montant sur 4 ans de la phase 2 en € HT	16 000,00 €
TVA 20 %	3 200,00 €
Montant sur 4 ans de la phase 2 en € TTC	19 200,00 €

Mission de conseil et assistance à MO

DESIGNATION	MONTANT
Montant annuel en € HT	1 200,00 €
Montant sur 4 ans de la phase 2 en € HT	4 800,00 €
TVA 20 %	960,00 €
Montant sur 4 ans de la phase 2 en € TTC	5 760,00 €

Mission de Bureau d'études :

- Pour une enveloppe estimative inférieure ou égale à 15 000 €HT, la prestation Bureau d'Etudes sera rémunérée au forfait décomposé comme suit :

Document	Montant €HT
ETUDE	1 100 €
ACT	230 €
DET / AOR	2 510 €
TOTAL	3 840 €

- Pour une enveloppe estimative comprise entre 15 000 €HT et 80 000 €HT, la prestation Bureau d'Etudes sera rémunérée au forfait décomposé comme suit :

Document	Montant €HT
ETUDE	2 100 €
ACT	380 €
DET / AOR	3 800 €
TOTAL	6 280 €

- Pour une enveloppe estimative comprise entre 80 000 €HT et 150 000 €HT, la prestation Bureau d'Etudes sera rémunérée à hauteur de 9%.

- Pour une enveloppe estimative supérieure strictement à 150 000 €HT, la prestation Bureau d'Etudes sera rémunérée à hauteur de 6,5%.

le conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A L UNANIMITE

- AUTORISE LE PRESIDENT A SIGNER LE MARCHE AVEC LMS INGENIERIE

4- BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION DES RESULTATS 2016 (Annexe 2)

La présentation est réalisée par le vice président en charge des finances, James WEISS

- Compte de Gestion 2016

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

Il comporte :

une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater

ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le vice-Président propose au Conseil de mettre au vote les autres comptes de gestion 2016 , ce qu'il accepte, à savoir :

**le conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A L UNANIMITE**

- **VALIDE LE CG BUDGET PRINCIPAL 2016**
- **Valide le CG BUDGET ASSainissement 2016**
- **VALIDE Le CG BUDGET ASSAINISSEMENT LONGUYON 2016**
- **Valise le CG BUDGET ORDURE MENAGERES 2016**
- **DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016, par le comptable ayant exercé au cours de la gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.**

**Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2016
Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016**

AFFECTATION DES RESULTATS

le conseil Communautaire,

**Après en avoir délibéré,
AVEC 34 POUR 4 CONTRE**

- **VALIDE L AFFECTATION DES RESULTATS TELLE QU ELLE EST PRESENTEE SUR LE DOCUMENT JOINT**
- **Compte Administratif 2016**
L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.
Le compte administratif :
 - rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
 - présente les résultats comptables de l'exercice
 - est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

James WEISS présente le CA 2016
Le Président quitte l'assemblée ;
Lionel BOUDART, 2^{ème} vice-président, met au vote le CA 2016

le conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
AVEC 29 POUR 1 ABSTENTION 7 CONTRE
- VOTE ET ARRETE les résultats du Compte Administratif 2016 BUDGET PRINCIPAL
qui s'équilibre tel qu'il est présenté sur le document joint

AFFECTATION DES RESULTATS

le conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
AVEC 34 POUR 4 CONTRE
- VALIDE L AFFECTATION DES RESULTATS TELLE QU ELLE EST PRESENTEE

Budget Primitif 2017

Le président met au vote le budget primitif tel qu'il a été présenté.

Le conseil procédera à l'affectation des résultats.

Le Conseil décide de voter les taux d'imposition avant de procéder au vote du budget primitif 2017 :

VOTE DES TAUX D IMPOSITION

Taux	2014	2015	2016
Taxe d'Habitation	9,56%	9,28%	9.28%
Taxe du Foncier Bâti	5,71%	5,55%	5.55%
Taxe du Foncier Non Bâti	8,05%	7,82%	7.82%
Contribution Foncière des Entreprises	10,16%	9,87%	9.87%

J WEISS présente les taux et le Président met au vote

Le CONSEIL Communautaire,
A L'unanimité
- Décide de maintenir les taux à l'identique de 2016

Le Président reprend l'ordre du jour et présente la question du BUDGET PRIMITIF 2017

**le conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
AVEC 27 POUR 4 ABSTENTION 7 CONTRE
- APPROUVE LE BUDGET PRIMITIF 2017 qui se présente tel que sur le
document joint à la présente**

5- BUDGET ASSAINISSEMENT (annexe 3)

Présentation de J WEISS

- Compte administratif 2016

Le conseil communautaire sera amené à approuver le compte administratif du budget Assainissement 2016

Le Président quitte l'assemblée,
Lionel BOUDART Procède au vote

le conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

AVEC 34 POUR 2 ABSTENTION , Mr SIROT ne participe pas au vote.

VOTE ET ARRETE les résultats du Compte Administratif 2016 BUDGET ASSAINISSEMENT qui s'équilibre tel qu'il est présenté sur le document joint

- BP 2017

Le président mettra au vote le budget Assainissement 2017 tel qu'il a été présenté

le conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Mr SIROT ne participe pas au vote

AVEC 35 POUR 2 CONTRE

APPROUVE LE BUDGET PRIMITIF 2017 qui se présente tel que sur le document joint à la présente

6- BUDGET ASSAINISSEMENT DSP LONGUYON et AFFECTATION DES RESULTATS 2016 (ANNEXE 4)

Présentation de J WEISS

- Compte administratif 2016

Le conseil sera amené à approuver le compte administratif 2016

Le Président quitte l'assemblée,
Lionel BOUDART Procède au vote

le conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Mr SIROT ne participe pas au vote

A L UNANIMITE

VOTE ET ARRETE les résultats du Compte Administratif 2016 BUDGET ASSAINISSEMENT/DSP LONGUYON qui s'équilibre tel qu'il est présenté sur le document joint

- **BP 2017**

Le président mettra au vote le budget assainissement LONGUYON tel qu'il a été présenté

Présentation de J WEISS

Le conseil procèdera à l'affectation des résultats.

le conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Mr SIROT ne participe pas au vote

A L UNANIMITE

**APPROUVE LE BUDGET PRIMITIF 2017 qui se présente tel que sur le document joint
à la présente**

Affectation des résultats :

le conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Mr SIROT ne participe pas au vote

A L UNANIMITE

- **VALIDE L AFFECTATION DES RESULTATS TELLE QU ELLE EST
PRESENTEE SUR LE DOCUMENT JOINT**

7- BUDGET ORDURES MENAGERES (ANNEXE 5)

- **Compte administratif 2016**

Le conseil communautaire sera amené à approuver le compte administratif 2016

Présentation de j WEISS

Le Président quitte l'assemblée,

Lionel BOUDART Procède au vote

le conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Avec 2 CONTRE et 36 POUR

VOTE ET ARRETE les résultats du Compte Administratif 2016 BUDGET OM qui s'équilibre tel qu'il est présenté sur le document joint

Affectation des résultats :

**le conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A L UNANIMITE**

**- VALIDE L AFFECTATION DES RESULTATS TELLE QU ELLE EST PRESENTEE SUR LE
DOCUMENT JOINT**

- Taux TEOM

Le président propose en séance de voter un taux identique à celui de 2016.

**le conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
AVEC 32 POUR 6 CONTRE**

Decide de maintenir les taux à l'identique que ceux de 2016

- BP 2017

Présentation de J WEISS

**Le Président met au VOTE le projet de budget OM 2017 de la Communauté de Communes
Terre Lorraine du Longuyonnais tel qu'il a été présenté.**

**le conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
AVEC 36 POUR 2 CONTRE**

**APPROUVE LE BUDGET PRIMITIF 2017 qui se présente tel que sur le document joint
à la présente**

La séance est close à 21h15

La secrétaire de séance
C PERCHERON